

« La seule constance... c'est l'inconstance »

Les répercussions des faux positifs des scanners à ions sur les familles des détenus canadiens

'The only thing consistent...is the inconsistency'

The harmful effects of false positive ion scanner hits on families of Canadian prisoners

“La única constancia... es la inconstancia”

Las consecuencias nefastas de los falsos positivos de escáneres de iones afectan a las familias de detenidos canadienses

Kaitlin MacKenzie

Volume 52, numéro 1, printemps 2019

Les proches de personnes judiciairisées : expériences humaines et connaissances carcérales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059544ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059544ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

MacKenzie, K. (2019). « La seule constance... c'est l'inconstance » : les répercussions des faux positifs des scanners à ions sur les familles des détenus canadiens. *Criminologie*, 52(1), 157–176. <https://doi.org/10.7202/1059544ar>

Résumé de l'article

La présente étude se penche sur l'expérience d'individus qui visitent leurs proches dans les pénitenciers fédéraux au Canada, notamment sur les répercussions de l'utilisation d'un appareil de détection de drogues, le scanner à ions, qui sert d'étape de contrôle des visiteurs des détenus. À partir de données tirées de huit entretiens non dirigés avec des personnes ayant connu des faux positifs sur le scanner à ions lors de visites en prison, j'étudie les conséquences négatives de ce type de résultats, qui peuvent être assez fréquents, sur la vie des détenus et de leur famille. Même s'ils sont présentés comme des instruments objectifs et non biaisés, la manière dont les scanners à ions sont utilisés est empreinte de jugements moraux envers les individus qui visitent leurs proches détenus. J'aborde deux thèmes tirés de l'analyse : l'interaction entre le personnel carcéral et les familles des prisonniers ainsi que l'irrégularité et l'imprévisibilité des scanners à ions. L'analyse montre qu'il s'agit d'une technologie à risque d'erreurs qui participe à la stigmatisation – et même à la punition – des familles des détenus. En m'appuyant sur la littérature portant sur les conséquences collatérales de l'incarcération et sur les technologies du risque et de surveillance, je réfléchis à la manière dont les scanners à ions participent à l'extension des souffrances de l'incarcération aux visites en prison.

« La seule constance... c'est l'inconstance »

Les répercussions des faux positifs des scanners à ions sur les familles des détenus canadiens

Kaitlin MacKenzie¹

Étudiante à la maîtrise
Université Carleton
kaitlin.mackenzie@carleton.ca

Article traduit de l'anglais au français par Florence Dubois

RÉSUMÉ • La présente étude se penche sur l'expérience d'individus qui visitent leurs proches dans les pénitenciers fédéraux au Canada, notamment sur les répercussions de l'utilisation d'un appareil de détection de drogues, le scanner à ions, qui sert d'étape de contrôle des visiteurs des détenus. À partir de données tirées de huit entretiens non dirigés avec des personnes ayant connu des faux positifs sur le scanner à ions lors de visites en prison, j'étudie les conséquences négatives de ce type de résultats, qui peuvent être assez fréquents, sur la vie des détenus et de leur famille. Même s'ils sont présentés comme des instruments objectifs et non biaisés, la manière dont les scanners à ions sont utilisés est empreinte de jugements moraux envers les individus qui visitent leurs proches détenus. J'aborde deux thèmes tirés de l'analyse : l'interaction entre le personnel carcéral et les familles des prisonniers ainsi que l'irrégularité et l'imprévisibilité des scanners à ions. L'analyse montre qu'il s'agit d'une technologie à risque d'erreurs qui participe à la stigmatisation – et même à la punition – des familles des détenus. En m'appuyant sur la littérature portant sur les conséquences collatérales de l'incarcération et sur les technologies du risque et de surveillance, je réfléchis à la manière dont les scanners à ions participent à l'extension des souffrances de l'incarcération aux visites en prison.

MOTS CLÉS • Scanner à ions, conséquences collatérales de l'incarcération, familles de prisonniers, technologie du risque.

1. Université Carleton, 1125, Colonel By Dr, Ottawa (Ontario), Canada, K1S 5B6.

Introduction

Observant la montée importante des innovations technologiques, caractérisée par ce que Bauman (2000) appelle l'ère de la « modernité liquide », il importe de se pencher sur les conséquences à grande échelle de telles innovations. Cette ère coïnciderait avec le développement de la gestion du risque dans ce que Beck (1992) nomme la « société du risque », où les risques sont calculés, prédits et quantifiés grâce à des « technologies du risque » créées pour éviter des torts à la société. Celles-ci sont souvent perçues comme étant des instruments neutres, sans biais, alors qu'en réalité, elles peuvent nuire aux collectivités et surtout aux groupes socialement marginalisés.

Le présent article se fonde sur l'étude d'une « innovation » technologique particulière, le spectromètre de mobilité ionique (SMI) – plus communément appelé scanneur à ions. J'y analyse les répercussions négatives de cet appareil sur les proches des détenus au Canada². Étant utilisés dans tous les pénitenciers fédéraux du pays, les scanneurs à ions constituent une étape de contrôle des visiteurs à leur entrée, supposément pour détecter des drogues et éviter leur insertion dans les établissements pénitenciers. Cette étude examine donc les répercussions négatives de cette technologie du risque sur ceux qui y sont soumis. Elle soulignera également la dépendance croissante de la société envers de telles technologies ainsi que les conséquences sur les groupes marginalisés.

Je survolerai d'abord la littérature sur les conséquences collatérales de l'incarcération et celle sur le risque et la surveillance, ainsi que des études de science et technologie. Les résultats des huit entretiens avec des proches de détenus au Canada y seront ensuite présentés et leurs expériences respectives du scanneur à ions et avec le personnel qui l'utilise seront abordées. Cette machine serait peu fiable, non seulement à cause des fréquentes lectures de faux positifs, mais aussi à cause de la manière dont elle est utilisée par le personnel carcéral. Des témoignages personnels ont permis d'étudier le caractère imprévisible des expériences de visite et l'inconstance de la technologie du risque qui entraînent divers impacts et étendent les souffrances de l'incarcération aux proches des détenus.

2. Voir MacKenzie (2017) pour le mémoire de maîtrise complet (en anglais seulement).

Les torts causés par les scanners à ions à inclure dans les conséquences collatérales de l'incarcération

Les « conséquences collatérales de l'incarcération » peuvent faire référence, de manière générale, aux difficultés que connaissent les individus et les collectivités au-delà des sanctions criminelles prescrites par la loi. Toutefois, dans le cadre de cette recherche, ce terme décrit « l'ensemble des coûts » (Hagan et Dinovitzer, 1999, p. 122), soit les conséquences néfastes sur la santé mentale, émotionnelle et physique qu'a indirectement l'emprisonnement. Ces conséquences sont vécues par les proches des détenus et peuvent également affecter la vie des détenus eux-mêmes.

Les recherches existantes sur les répercussions de la prison sur les proches des détenus sont assez limitées comparativement aux études sur son impact sur les détenus. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte canadien, à l'exception des travaux notables de Hannem (2008) sur la question. Hannem (2008) a mené 28 entretiens auprès de conjoints, parents, enfants, frères et sœurs de détenus dans le cadre d'une recherche sur les effets de l'incarcération sur les familles des prisonniers de sexe masculin, axée sur les expériences genrées et stigmatisantes. Les résultats indiquent que la population générale tend à mépriser les familles en raison de leur association avec des hommes criminalisés, ce qui conduit à leur stigmatisation et à leur isolement. Ces expériences de stress et de stigmatisation peuvent mener à une détérioration de l'image de soi, nuire à l'intégration sociale et aux capacités d'adaptation (Hannem, 2008, p. 74).

Des recherches en criminologie se sont intéressées aux obstacles auxquels se heurtent les proches de détenus lors de leurs visites à ces derniers et ont abordé entre autres le coût financier associé aux visites en prison (Bruynson, 2011 ; Hannem et Leonardi, 2014 ; Murray, Bijleveld, Farrington et Loeber, 2014), les interactions stigmatisantes avec le personnel carcéral à l'arrivée sur les lieux (Comfort, 2003 ; Bruynson, 2011 ; Hutton, 2016) et la détresse psychologique et émotionnelle qui résulte de ces visites (Comfort, 2003 ; Dixey et Woodall, 2012).

Mais il n'y a pas eu encore de recherches spécifiques portant sur les scanners à ions. La présente étude cherche donc à montrer que le scanner à ions constitue un obstacle additionnel aux conséquences collatérales que subissent déjà les proches de détenus.

Le scanner à ions

Le scanner à ions est un appareil de détection de drogues qui a été mis en place dans les pénitenciers fédéraux canadiens en 1995, et qui est aujourd'hui encore largement utilisé par le personnel pénitentiaire (Friedman, 1997, p. 121). Tous les pénitenciers fédéraux du pays sont sous la responsabilité de Service correctionnel Canada (SCC), une entité gouvernementale chargée de l'incarcération des détenus ayant reçu des sentences de plus de deux ans. La fonction officielle de ce dispositif prétendu non intrusif consiste à détecter les drogues pouvant être introduites par des visiteurs (Dastouri et Johnson, 2011).

Un rapport de 2011 sur l'utilisation du scanner à ions dans les centres pénitenciers canadiens offre cette définition technique :

Un SMI [scanner à ions] est un appareil de détection de traces qui mesure la trajectoire des particules lorsqu'elles sont exposées à un champ électrique. La vitesse à laquelle les particules se déplacent permet de déterminer la nature de la substance. Dans un milieu correctionnel, on peut placer des scanners à ions aux entrées à l'avant ou dans la salle du courrier de l'établissement pour balayer des objets de tous les types. Les SMI détectent les traces infimes des substances enregistrées dans l'appareil. On recueille des échantillons en essuyant ou en aspirant des objets, puis en plaçant le filtre ou le linge dans l'appareil, qui affiche les résultats dans un délai maximal de six secondes. (Dastouri et Johnson, 2011)

Pour simplifier, le scanner à ions est un appareil qui sert à détecter la présence éventuelle de drogues chez les visiteurs, au moyen d'un prélèvement, et qui donnera un résultat positif ou négatif. Selon les politiques de fouille de SCC, la directive du commissaire 566-8 veut que « dans tous les établissements à sécurité moyenne et maximale, tous les visiteurs seront soumis à une fouille discrète chaque fois qu'ils entrent dans l'établissement et en sortent » (SCC, 2015). L'approche tolérance zéro à l'égard de la drogue en prison de SCC est au fondement des stratégies d'interdiction des drogues qui ont été mises en place ces dernières années (Sampson, 2007). Les efforts de SCC ayant visé principalement ces stratégies, l'impact du scanner à ions, qui s'est révélé une source de frustration, d'anxiété et de traumatisme pour les visiteurs depuis sa mise en œuvre, a été négligé (Bruynson, 2011, p. 51-52; Hannem, 2008, p. 224; McCuaig, 2007, p. 61). Les recherches susmentionnées et la présente étude soutiennent que le scanner à ions est trop sensible, détectant fréquemment des particules de drogue sans qu'il n'y ait réelle présence de telles substances, ce qui affecte négati-

vement ceux qui essaient de visiter leurs proches. Si les conséquences de l'utilisation du scanneur à ions ont été reconnues à un certain point, il importe de réaliser des recherches précisément sur ce sujet.

Fondements théoriques

Historiquement, les études sur les conséquences collatérales de l'incarcération se fondent sur le concept de stigmaté tel qu'il est défini par Goffman (1963). Des chercheurs comme Hannem (2008), Condry (2007) et McCuaig (2007) ont également développé la notion de stigmaté de courtoisie pour situer l'expérience des proches de détenus dans la littérature sur l'emprisonnement. Hannem (2008) utilise le terme *sticky stigma* (stigmaté collant) pour décrire le phénomène de transfert du stigmaté d'un détenu à ses proches. Cette littérature pourrait expliquer l'interaction stigmatisée existant entre le personnel carcéral et les visiteurs relativement au scanneur à ions. Le recours aux dispositifs technologiques fait partie intégrante de la littérature sur le risque, la surveillance et la technologie, ce qui en fait une composante théorique essentielle à la présente étude.

Hacking (2003) définit le risque comme le « concept de calcul qui module la relation entre la peur et le tort » (p. 27, notre traduction). Ceci signifie que le risque est un calcul et non une vérité objective. À une époque où le risque et les technologies visant à minimiser le risque prennent de plus en plus d'importance, la notion du risque de Giddens (1999) est fort pertinente puisqu'il la lie au désir de contrôle. Giddens (1999) propose en fait que, comparativement aux générations précédentes, la société contemporaine ne présente pas forcément plus de dangers. Toutefois, elle serait plus obsédée par l'idée de garder le contrôle sur toutes les éventualités, surtout lorsqu'il est question de sécurité (voir p. 3).

Selon Mythen (2014), il existerait un lien entre le risque et les études en sciences et technologies puisque les avancées rapides dans ce domaine tendraient à accroître les dangers plutôt qu'à les réduire. Des chercheurs spécialistes en surveillance ont également souligné les dangers de la relation entre risque et développements technologiques. Bennett, Haggerty, Lyon et Steeves (2014) soutiennent que la principale raison derrière l'essor du développement et de l'utilisation de technologies de surveillance est la montée, dans la société, de l'obsession de la sécurité et de la gestion du risque (voir p. 39). Les outils et les appareils servant à

la surveillance sont généralement présentés comme des instruments objectifs alors que, en pratique, ils tendent à viser injustement des groupes cibles de personnes dites « dangereuses » par des individus en position d'autorité et de pouvoir (Hannah-Moffat, 1999; Hannem et Sanders, 2012, 2005; Lyon, 2001; Walklate et Mythen, 2014).

Lyon (2001) avance que la technologie et la société sont indivisibles. Le scanneur à ions serait en fait une technologie du risque qui implique des interactions techniques autant que sociales. Lorsque l'appareil affiche un résultat positif, une évaluation des menaces et des risques est faite par un membre du personnel du pénitencier. Un gestionnaire correctionnel interroge alors l'individu en privé afin de déterminer pourquoi il semble être en possession de drogues. Si ces évaluations sont hautement subjectives, comme le montre la présente étude, le SCC continue à présenter le scanneur à ions comme un outil objectif. De plus, les visiteurs sont dans une position unique : alors que les prisonniers sont considérés comme une population à risque « gérable » au sein des murs de la prison (Hannah-Moffat, 1999), la relation entre le personnel carcéral et les visiteurs est moins nettement définie. La présente recherche aborde donc les conséquences liées au transfert du statut de population « dangereuse » des prisonniers à leurs visiteurs, en analysant comment le personnel carcéral a recours aux technologies du risque pour « gérer » ces derniers.

Méthode

La question centrale est donc comment le spectromètre de mobilité ionique, système de détection des drogues utilisé dans les pénitenciers fédéraux canadiens, affecte-t-il les proches des détenus lors de leurs visites, et les détenus eux-mêmes ? En vue d'y répondre, une approche qualitative a été choisie (Schram, 2006, p. 99). J'ai donc mené huit entretiens semi-dirigés auprès de personnes ayant eu un résultat positif au scanneur à ions lors de leur visite à un proche dans un établissement pénitencier canadien. La recherche a été autorisée par le comité d'éthique de la recherche de l'Université Carleton. J'ai relevé des thèmes communs dans l'expérience des participants afin de comprendre l'étendue des impacts causés par un « résultat » positif au scanneur à ions.

Participants et échantillon

Les entretiens ont eu lieu en personne, par Skype ou par téléphone³. Chaque personne avait connu une expérience de faux positif au test du scanneur à ions au moins une fois lors de ses visites à un proche dans un pénitencier fédéral canadien. L'échantillon comprenait un père, trois mères, un ami proche, une sœur, un fiancé et une épouse. Chacun s'est vu assigner un pseudonyme. Les participants avaient visité leurs proches dans des pénitenciers situés en Ontario et dans les provinces de l'ouest du Canada. Un échantillonnage par boule de neige a été mis en place grâce à un contact antérieur avec un groupe appelé Mothers Offering Mutual Support (MOMS), groupe de soutien à Ottawa rassemblant des mères, des sœurs, des grand-mères et des tantes de prisonniers (MOMS, 2017). Les membres de ce groupe se réunissent chaque mois pour parler de leurs expériences et apporter un soutien à d'autres femmes qui traversent des difficultés semblables lors de l'incarcération de proches. Elles m'ont mise en communication avec un groupe semblable à Edmonton, Together Overcoming Darkness and Despair (TODD). Ce groupe m'a ensuite aidée à rencontrer des personnes de l'Ouest canadien.

Analyse des données

J'ai compilé les expériences des participants par rapport au scanneur à ions afin d'en comprendre l'impact sur leur vie, à court et à long terme, ainsi que sur la vie de leurs proches en prison. À partir de ma propre expérience en tant que criminologue et membre du groupe MOMS, j'ai établi des codes uniques et appropriés pour l'analyse (Creswell, 2013, p. 185). Ces codes se sont centrés sur leurs expériences avec le scanneur à ions qui ont eu un impact sur leur vie et celle de leurs proches détenus. Une fois relevés dans la transcription, ces codes ont été organisés en thèmes plus généraux à l'aide du logiciel NVivo (Creswell, 2013, p. 186). J'ai mis l'accent sur les citations des participants afin d'éviter toute mauvaise interprétation de leurs expériences.

3. Dix entretiens ont été planifiés, mais deux personnes n'y ont pas participé. J'ai eu toutefois le sentiment d'avoir atteint un point de saturation au dernier entretien, du moins assez pour un projet exploratoire s'inscrivant dans les limites de cette étude.

Résultats

Les deux principaux thèmes ayant émergé des données sont l'impact des interactions du personnel carcéral avec les familles sur leur expérience de visite et l'inconstance et l'imprévisibilité du scanneur à ions. Outre ces thèmes, mentionnons les sanctions imposées aux visiteurs qui ont eu un résultat positif avec cet appareil. Certains participants ont dit avoir été déplacés d'une aire de visite ouverte à une derrière une vitre. D'autres ont vu leurs droits de visite restreints à trois visites, derrière une vitre, par période de 90 jours. Deux participants se sont même fait interdire toute visite à leur proche incarcéré pendant six mois. Les effets d'un résultat positif ne sont pas seulement psychologiques, mais peuvent aussi affecter les possibilités de visite d'un proche. De plus, même si seulement huit personnes ont été rencontrées en entrevue, chaque participant a assuré connaître au moins une autre personne, souvent plus encore, ayant eu au moins un résultat faussement positif lors du test du scanneur à ions.

L'interaction entre les familles et le personnel carcéral

Le scanneur à ions a la réputation d'être hypersensible et de produire « fréquemment des faux positifs » (Dastouri et Johnson, 2011). À cause de cette hypersensibilité, il est naturel de penser que le personnel carcéral reconnaît les défauts de la machine et ne traite donc pas tous les résultats positifs du scanneur comme une preuve de culpabilité. Toutefois, ce n'est pas ce que reflète l'expérience de la majeure partie des participants à cette étude. En décrivant leurs interactions avec le personnel carcéral, quatre participants précisent qu'après un résultat positif du scanneur, le personnel a adopté un comportement de suspicion et d'hostilité. Kelly, dont le frère est incarcéré, a décrit une interaction qu'elle a eue, accompagnée de son père, avec un agent correctionnel après un résultat positif au test :

Dès que vous en avez un [résultat positif], [...] leur comportement change soudainement. Les agents correctionnels sont assez fâchés, ils deviennent juste très fâchés. Je ne sais pas pourquoi, mais soudainement ils ont plus de travail à faire... J'ai vu mon père se faire crier dessus pour en avoir eu un [faux positif]. Moi-même on m'a crié dessus pour [avoir eu un résultat positif]. D'autres membres [d'un groupe de soutien], ils semblent avoir vécu des choses semblables. Dès qu'on les remet en question, c'est comme s'ils cherchent à nous soutirer des choses qu'on ne peut pas donner. Ils nous

demandent: « Pourquoi? Dis-nous où est la drogue », et nous on n'a rien à leur donner. Du moins, c'est mon expérience.

Le comportement apparemment colérique et agressif du personnel carcéral perçu par certains visiteurs peut être un reflet du « stigmatisme collant » subi par les proches des détenus, qui sont souvent perçus comme coupables par leur simple association à un prisonnier (Condry, 2007; Hannem, 2008). Les traces invisibles déclenchant le scanneur deviennent une métaphore de ce « stigmatisme collant » qui marque ces individus. Lorsque les résultats se révèlent positifs pour un visiteur, les politiques de SCC stipulent que ce dernier doit être amené dans un espace privé où un agent correctionnel peut conduire une évaluation des menaces et des risques. Les conditions officielles d'une telle évaluation sont les suivantes:

L'agent désigné doit:

- a) rencontrer la personne dans une aire privée avec un témoin;
- b) questionner la personne avec discrétion et respect;
- c) donner l'occasion à la personne de fournir une explication au résultat positif de la fouille (en mentionnant par exemple tout produit ou médicament);
- d) prendre en compte les résultats de cet entretien avec tout autre renseignement pertinent disponible (ex.: renseignements secrets, antécédents du visiteur ou d'un ancien détenu, comportement observé, résultats de fouille par un ou plusieurs moyens);
- e) en fonction d'une évaluation de tous les renseignements susmentionnés, prendre une décision sur le statut de la requête d'accès de l'individu en fonction des règles et des politiques. (Service correctionnel Canada, 2012, section 5)

Chaque évaluation doit répondre à ces conditions et l'interaction entre le personnel et le visiteur doit rester conséquente, peu importe l'identité de ce dernier. Aucune fouille physique, par palpation ou à nu, ne doit suivre pour prouver la possession de drogue. Malgré ces réglementations, les expériences individuelles varient considérablement. Cheryl raconte l'expérience de sa fille lorsqu'elle a essayé de visiter son frère en prison:

Le résultat du test de ma fille était positif pour, je crois, de la cocaïne [...], et elle n'y retournera jamais. Elle était traumatisée... ils l'ont enfermée toute seule dans une pièce. Ils agitaient un dossier sous son nez en lui disant: « On peut t'arrêter tout de suite » et elle pleurait. Elle a seulement 22 ans.

Et elle avait travaillé dans un bar, la nuit précédente, elle est serveuse dans un bar, et elle avait un peu d'argent du pourboire dans son étui à téléphone, et c'est ce qu'ils ont scanné, l'argent est inclus. Donc, oui, ils ont menacé de l'arrêter et de la fouiller à nu, et elle leur disait : « Je m'en fous, vous pouvez même fouiller ma voiture. » Et après tout ça, après qu'elle a pleuré et a été traumatisée, ils ont ramené les chiens. Ils l'ont quand même laissée faire sa visite. Mais après, elle n'est jamais retournée. Elle est un peu traumatisée par tout ça.

L'expérience traumatisante vécue par la fille de Cheryl l'a conduite à ne plus vouloir aller visiter son frère. Autumn décrit quant à elle un interrogatoire lors d'une évaluation qui a enfreint plusieurs règles de procédures de SCC :

Dépendamment du gardien, certains sont vraiment mauvais. Certains demandent genre : « Pourquoi il est détenu ? C'est quoi votre relation ? ». Ils ont mentionné mes antécédents et ce n'était même pas une évaluation des risques et menaces en bonne et due forme ; c'est un questionnaire qui aurait dû la faire. Et à [la prison], ils m'ont donné un questionnaire deux ou trois fois, mais une des évaluations a été faite par un simple maître-chien qui aidait la personne avec le scanneur. Il me posait toutes ces questions devant toutes les autres personnes de la file qui attendaient de passer devant le chien, donc j'étais devant tout le monde. Il me demandait des choses comme « Pourquoi il est détenu ? » [...] Je sais pas, c'est aussi leur ton.

Autumn a été ouvertement interrogée en présence d'autres visiteurs, ce qui enfreint la première clause de la politique de l'évaluation. Kelly, une autre participante dont le frère est en prison, décrit son interaction avec le maître-chien qui l'a interrogé avant l'agent comme étant « acerbe » et « accusatoire ».

L'évaluation des menaces et des risques, qui se veut une procédure objective ayant pour but de détecter les substances illicites, peut devenir, du point de vue des visiteurs, un instrument qui accentue la stigmatisation qu'ils subissent en tant que proches de détenus. Le traitement différentiel des visiteurs lors de l'évaluation nous mène ainsi au prochain thème, soit l'inconstance et l'imprévisibilité du scanneur à ions et son impact néfaste sur les expériences des proches.

Inconstance et imprévisibilité du scanneur à ions

Tous les participants ont mentionné que le scanneur est un terrain d'inconstance et d'imprévisibilité. L'un des aspects de son inconstance provient de la manière dont le personnel carcéral l'utilise. Plusieurs

participants ont dénoncé les inconstances dans l'opération de la machine et dans les procédures qui y sont liées :

On dirait que personne ne sait vraiment ce qu'il faut faire avec cette machine. Donc [l'agent correctionnel] met ses gants et prend [le prélèvement] et le met dans [le scanneur à ions], puis passe à quelqu'un d'autre ses clés et sa machine, tu as fini, et puis il revient. Il n'y a pas de stérilisation. Je ne sais pas vraiment, mais je pense que, si vous utilisez cette machine, vous devriez avoir des gants différents chaque fois. (Cheryl)

C'est ça l'autre affaire, ils ne changent jamais de gants. Parfois, ils ont des rôles doubles, par exemple, ils s'occupent du scanneur à ions, mais après ils se promènent vers la machine à rayons X et ils touchent le panier en plastique et tout, et les manettes. (Rachel)

La dernière fois que j'y étais, ce n'était pas le type habituel, c'était quelqu'un d'autre, et les échantillons sont rangés dans une petite boîte ronde en métal... en pile, ils ne sont pas emballés individuellement ni rien, ils sont dans une boîte. Donc, il faut normalement les sortir de la boîte avec des pinces pour que, vous savez, vos mains n'y touchent pas [...]. Bah, ce type y a simplement plongé la main pour un prendre un. Il venait de contaminer toute la boîte. (Rachel)

La personne qui l'a fait ne semblait pas non plus être sûre des procédures à suivre. Ma femme s'est beaucoup informée sur les procédures et les tests et tout, et vous savez, quand ils ont scanné ma femme et que son résultat a été positif, elle [l'agente correctionnelle] a utilisé le même instrument de prélèvement sur moi et l'a scanné, ce qui est une violation directe des procédures. (Joe)

Ces extraits montrent bien l'inconstance des procédures suivies par le personnel qui manipule les scanners à ions au Canada. La directive du commissaire 566-8-2 stipule les procédures opérationnelles prescrites pour l'utilisation de cet appareil en décrivant chaque étape à suivre pour éviter la contamination croisée (SCC, 2012b). Les gants ne doivent être changés qu'après chaque résultat positif. Ils ne servent qu'à l'utilisation du scanneur lors du prélèvement et ne devraient pas être portés autrement. Pourtant, des proches de détenus témoignent de plusieurs incidents de contamination croisée. Les inconstances apparentes des procédures d'opération du scanneur à ions mènent non seulement à la contamination croisée, mais servent en outre à exacerber l'anxiété et les peurs que vivent déjà les individus qui visitent les établissements pénitenciers.

Une autre zone d'inconstance dans l'utilisation de l'appareil réside dans le traitement différentiel des visiteurs par le personnel correctionnel. Les visiteurs ont souvent l'impression que la manière dont ils sont

traités dépend largement du membre du personnel qui est de service au moment de leur fouille. Autumn, dont le fiancé est incarcéré, explique :

J'ai vu une fille, à ma dernière visite, alors que je suis entrée et que je suis passée par le scanneur à ions et elle est entrée et on pouvait sentir le parfum qu'elle portait de loin, et les gardes lui ont dit : « La prochaine fois que vous porterez du parfum, on ne vous laisse pas entrer », et elle dit : « OK », et ils la scannent et son résultat était au-dessus du seuil. Et ils ne lui ont pas fait faire d'évaluation des menaces et des risques, euh, je crois qu'ils l'ont rescannée, mais je ne suis pas 100 % certaine, mais ils l'ont juste laissée entrer. Ils l'ont juste laissée entrer et ils ne l'ont même pas harcelée. [...] La dame était vraiment gentille avec elle et lui a dit : « Oh, c'est probablement quelque chose que tu as ramassé en chemin ou ton parfum », et ils l'ont juste laissée entrer. Et j'étais là, à côté, juste tellement fâchée en me disant : « C'est une blague ? Si ça avait été moi, on m'aurait harcelée et punie au maximum et tout. »

Le témoignage d'Autumn illustre comment les procédures de fouille dépendent de l'individu qui opère la machine plus que de la machine elle-même. Elle se sent ciblée injustement en comparaison des autres visiteurs. La présente étude pourrait d'ailleurs être enrichie de la perspective des membres du personnel et servir de référence pour des recherches futures sur la question. Les inconstances lors des procédures de fouille ressortent également lorsqu'on compare les visiteurs de détenus aux personnes visitant les prisons pour d'autres raisons :

Je remarque des différences dans la manière dont les bénévoles, le personnel, les invités, les étudiants et les visiteurs sont traités, non ? J'ai été à plusieurs pénitenciers fédéraux sous toutes ces identités et la seule fois où on m'a traitée de manière négative était lors de visites à un membre de ma famille. J'ai déjà dit que nous sommes souvent perçus et traités comme si nous étions coupables par association. Nous sommes déjà traumatisés, mais on nous traumatise encore plus quand on y va. (Kelly)

Ils font partie d'une Église, ou d'un groupe, quelque chose du genre, et ils ont une étiquette « visiteur » autour du cou. Et ils entrent en riant et en plaisantant, et tout le monde passe un bon moment [...] et c'est complètement différent. Quand j'ai fait mon stage, il y avait une fille qui venait de finir son diplôme en travail social et elle était bénévole dans [une prison] avec un groupe de NA [Narcotiques anonymes], et elle adorait y aller, elle trouvait ça génial, ils l'adoraient là-bas, c'était super. Bah, essaie d'être un visiteur, un visiteur pour un détenu, pas juste de l'institution. (Cheryl)

Si plusieurs participants ont évoqué le traitement différentiel réservé aux visiteurs, tous ont confirmé n'avoir jamais vu un membre du per-

sonnel passer le test du scanner à ions. La directive du commissaire 566-8 veut que le personnel puisse être fouillé à l'entrée et à la sortie de prison, mais sans que cela soit obligatoire (SCC, 2015). Ainsi, si le SCC soutient que « la présence de drogue illicite dans un établissement pénitencier fédéral est non seulement inacceptable, mais crée un environnement dangereux pour le personnel et les détenus » (2015), il est clair que les stratégies d'interdiction des drogues sont appliquées différemment aux individus qui entrent dans les prisons. Les recherches de Hutton (2016) font écho à ces inconstances. Elle observe en effet que les visiteurs qui ne sont pas de la famille, tels que les représentants légaux, sont traités différemment dans leurs interactions, et même qu'ils sont autorisés à ne pas faire du tout la file d'attente des visiteurs.

Même quand la machine est utilisée correctement et que le personnel adopte un comportement non menaçant, plusieurs participants remarquent l'imprévisibilité du scanner.

Je sais qu'il y a des faux positifs, alors ça pourrait être n'importe quoi, ça pourrait être juste la machine ce jour-là [...]. Alors on ne sait jamais vraiment, vous savez, quand vous allez vers ce scanner à ions, ce qui va se passer. (Sarah)

Je trouve que c'est très arbitraire. Je trouve aussi que ça ne donne pas confiance en soi. [...] Chaque fois que [l'épouse de Joe] y va, elle s'attend à un scan faux positif. Nous doutons toujours de ce que nous avons fait [avant d'y aller]. Et pour nous, ce n'est pas si pire parce qu'on vit à une demi-heure de là, mais il y a des gens qui voyagent des heures pour y aller [...]. Parce que cette chose est si sensible, elle repère n'importe quoi et, pour que le technicien dise: « Oh, la machine fait des siennes », c'est... je ne peux pas croire le manque de professionnalisme. (Joe)

Il y a cette petite voix dans votre tête, je l'entends, vous savez, chaque fois que j'y vais et je me dis: « Respire profondément, dans quoi tu t'embarques », non? La seule constante, ou chose qui a été constante pour moi et les membres [du groupe de soutien], c'est l'inconstance. Ce n'est jamais les mêmes règles, jamais les mêmes procédures. C'est toujours différent. (Kelly)

Ces expériences correspondent aux résultats d'études sur les technologies du risque et illustrent qu'à cause de la manière actuelle dont ces dernières, qui se veulent objectives, sont utilisées, elles ciblent injustement des individus considérés comme à risque par ceux qui sont en position d'autorité (Hannah-Moffat, 1999, 2005; Hannem et Sanders, 2012; Lyon, 2001; O'Malley, 1999; Walklate et Mythen, 2015). Qu'il s'agisse du traitement différencié à l'égard de visiteurs spécifiques ou de proches considérés en tant que groupe, les risques semblent être

ciblés et traités de manière distincte au cours du processus menant à la visite, en fonction des évaluations que fait le personnel de SCC, du caractère moral de ceux qui sont sous surveillance et de leurs réactions aux résultats « objectifs » du scanneur à ions. Ainsi, à cause du « stigmate collant » de l'association à un « criminel », les proches de détenus semblent être ciblés de manière distincte des bénévoles et des autres invités des institutions. Le scanneur à ions est pourtant conçu comme une technologie de surveillance objective, mais l'expérience des participants à la recherche montre que le personnel de prison perçoit les familles de détenus comme une population à risque. En outre, des données exploratoires sur le traitement différentiel, comme l'expérience d'Autumn, semblent indiquer que le personnel considère parfois certains proches comme plus à risque que d'autres.

L'inconstance observée au cours des procédures opérationnelles, le traitement différencié à l'endroit d'une catégorie de visiteurs et l'imprévisibilité de l'appareil utilisé contribuent fortement au trauma psychologique des personnes concernées. Comme le décrit Kelly, ces facteurs arrivent à dissuader les visiteurs d'aller visiter leurs proches.

Leur intention est de tenir les visiteurs à distance, de tenir les gens loin. Je veux dire, c'est le cas partout au Canada, de moins en moins de personnes vont dans les prisons [pour des visites]. Et j'ai entendu dire que plusieurs avocats en droit de la personne disent qu'il est important que les gens y aillent et voient ce qu'il s'y passe. Alors je pense que c'est une manière de garder les gens à distance, pas les drogues. C'est ce que je crois.

Ce témoignage montre la méfiance à l'égard des politiques et du personnel de SCC, et leur capacité à « protéger » véritablement les détenus du trafic de drogues. Cette observation se trouve également dans la littérature sur la méfiance accrue envers le système de justice pénale, où les familles de prisonniers exposées aux réalités de ce système finissent par n'en être plus satisfaites et à perdre confiance dans les capacités des acteurs de la justice criminelle (Lee, Porter et Comfort, 2014).

Lorsque les participants reçoivent un résultat positif au scanneur à ions, ils disent ressentir immédiatement un choc, généralement suivi d'un sentiment d'injustice, comme s'ils étaient punis pour un crime qu'ils n'ont pas commis. Cinq participants sur huit ont décrit avoir vécu un traumatisme émotionnel qui a persisté longtemps après leur faux positif. Autumn, par exemple, continue à ressentir de l'anxiété et a confié qu'à un moment donné, elle a même cessé de voir famille et amis de peur d'être « contaminée » par toute trace de drogue.

Les prisonniers subissent également les répercussions du scanner à ions, car les résultats positifs sont inscrits à leur dossier. Les participants ont même parlé d'occasions où leurs résultats au test ont été utilisés contre leurs proches détenus lors de leur évaluation communautaire, de leur audience en libération conditionnelle ou de leur demande pour des établissements à sécurité moins élevée.

Discussion

Il a été documenté que le scanner à ions produit un taux élevé de faux positifs (Dastouri et Johnson, 2011). Toutefois, c'est la manière dont le personnel utilise cet appareil qui peut poser le plus grand problème. Cette situation met en lumière ce que Lyon (2001) appelle la caractéristique « technosociale » des technologies de surveillance, soit le fait que l'utilisation d'instruments comme le scanner a des répercussions non anticipées qui « dépassent l'intention derrière leur conception » (p. 25, notre traduction) une fois introduits dans un contexte social qui influence la manière dont ils sont employés. Le scanner à ions est un type particulier de technologie du risque qui est utilisé seulement pour détecter la présence de substances illicites et non pas pour calculer un niveau de risque. Toutefois, une fois qu'il y a un résultat positif, le personnel carcéral peut effectuer, à sa discrétion, une évaluation des menaces et des risques. Et c'est leur jugement personnel qui est alors mobilisé pour déterminer le caractère moral d'un visiteur, et s'il « mérite » de faire une visite. Les éléments technosociaux du scanner à ions devraient donc être flagrants. Pourtant, lors de la révision des avantages et des inconvénients de l'appareil, SCC ne reconnaît aucunement l'impact de facteurs sociaux dus à son utilisation (Dastouri et Johnson, 2011).

Ces résultats font écho à d'autres travaux en relevant que certaines populations sont considérées comme étant plus à risque par des figures d'autorité et de pouvoir, et que les technologies comme le scanner à ions peuvent servir à les cibler arbitrairement derrière une façade d'objectivité (Hannah-Moffat, 1999, 2005; Hannem et Sanders, 2012; Lyon, 2001; O'Malley, 1999; Walklate et Mythen, 2015). La plupart des participants ont en effet parlé d'expériences de stigmatisation au contact du personnel carcéral, s'étant sentis accusés d'offenses qu'ils n'avaient pas commises. Mais le thème qui est ressorti le plus était l'inconstance et l'imprévisibilité du scanner et les sanctions qui en résultent.

Des proches ont observé que des membres du personnel suivaient en général les procédures, mais que, à de nombreuses reprises, ils mettaient de côté les politiques prescrites et se comportaient de manière imprévisible. Ces irrégularités dans les procédures et les divergences dans le traitement des proches étaient manifestes dans les résultats. Plusieurs proches ont eu l'impression que le personnel les considérait comme étant à risque à cause de leurs liens avec un détenu, et cela se manifestait dans la manière dont ils étaient traités à la suite d'un résultat positif. Ainsi, être considéré comme dangereux par des figures d'autorité et être soumis à une technologie du risque peu fiable créent un environnement où les familles des détenus sont traitées différemment et où on leur donne l'impression d'avoir fait quelque chose de mal. Le recours au scanner à ions et ses abus renforcent les arguments de Garland (2003) sur l'utilisation croissante de la technologie dans certains contextes sociaux où elle finit par créer de nouvelles manières d'abuser du pouvoir (p. 3-4). La présente recherche a permis d'ajouter aux recherches existantes les souffrances des visiteurs et les conséquences collatérales de l'emprisonnement, de manière plus générale.

Le scanner à ions demeure présent et fortement utilisé dans les pénitenciers fédéraux au pays, malgré la multitude de problèmes qui y sont liés. Si la présente étude comble un vide dans les travaux sur les questions soulevées, davantage de recherches devraient se pencher sur l'utilisation des technologies du risque en milieu carcéral, toujours en incluant leur impact sur les familles des prisonniers. En vue de mieux comprendre le recours au scanner à ions et ses répercussions, des travaux pourraient étudier la perception et l'expérience du personnel carcéral qui l'utilise ; c'est l'une des limites de la présente étude. Celle-ci contribue toutefois aux recherches sur les technologies du risque et de surveillance telles qu'elles s'appliquent dans un contexte carcéral où les personnes visées par le scanner à ions ne sont pas des prisonniers.

Présenté comme une technologie du risque objective, le scanner à ions n'est dans la pratique qu'un obstacle supplémentaire pour les familles tentant de maintenir une relation avec leurs proches incarcérés. Ceci va en opposition directe avec l'engagement de SCC de faciliter la communication entre les prisonniers et leurs familles en vue d'une meilleure réhabilitation et réintégration, et par souci de sécurité publique (SCC, 2017). Cet appareil de détection des drogues est peu efficace, imprévisible et dépassé. En réponse à une pétition présentée au Parlement pour la révision de l'utilisation du scanner à ions en prison,

un engagement aurait été pris d'enquêter sur la question (Chambre des communes du Canada, 2017a). Le Comité permanent de la santé publique a entendu plusieurs témoins, dont des familles et des experts, sur la question (Chambre des communes du Canada, 2017b). Il conviendra de suivre de près les développements futurs afin de s'assurer que des changements concrets seront apportés.

L'utilisation peu cohérente du scanneur à ions s'avère un microcosme d'une problématique plus vaste, soit le traitement des proches de détenus considérés par nature comme un groupe à risque. Cette mentalité « nous contre eux » ne sert qu'à accentuer le caractère stigmatisant des interactions entre familles et personnel carcéral ainsi que les dommages qui en découlent. Une telle situation ne pourra changer tant que la culture pénale canadienne restera caractérisée par un esprit de rétribution et de méfiance plutôt que de soutien effectif des prisonniers pour leur réinsertion dans la société.

Références

- Bauman, Z. (2000). *Liquid modernity*. Cambridge, Royaume-Uni : Polity Press.
- Beck, U. (1992). *Risk society: Towards a new modernity*. Munich, Allemagne : Sage Publishing.
- Bennett, C. J., Haggerty, K. D., Lyon, D. et Steeves, V. (dir.). (2014). *Transparent lives: Surveillance in Canada*. Athabasca, Alberta : Athabasca University Press.
- Bruynson, K. (2011). *Experiences of partners of male prisoners* (Mémoire de maîtrise inédit). University of Ontario Institute of Technology.
- Chambre des communes du Canada. (2017a). *Response to petition no. 421-01279*. Repéré à http://www.ourcommons.ca/Content/ePetitions/Responses/421/e-516/421-01279_PS_E.pdf.
- Chambre des communes du Canada. (2017b). *Standing committee on public safety and national security: Number 802*. Repéré à <http://www.ourcommons.ca/DocumentViewer/en/42-1/SECU/meeting-82/evidence>.
- Comfort, M. (2003). In the tube at San Quentin: The "secondary prisonization" of women visiting inmates. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32, 77-107.
- Communities, and prisoners. *Crime and Justice*, 26, 121-162.
- Condry, R. (2007). *Families shamed: The consequences of crime for relatives of serious offenders*. Cullompton, Royaume-Uni : Willian Publishing.
- Creswell, J. W. (2013). *Qualitative inquiry and research design*. Thousand Oaks, CA : SAGE Publications.
- Dastouri, S. et Johnson, S. (2011). *Examen de l'utilisation des scanners à ions dans les établissements correctionnels à l'échelle internationale. État de la recherche*, 11(1). Service correctionnel Canada. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rr11-01-fra.pdf>

- Dixey, R. et Woodall, J. (2012). The significance of 'the visit' in an English category-B prison: Views from prisoners, prisoners' families and prison staff. *Community, Work & Family*, 15(1), 29-47.
- Friedman, A. (1997). Control of the Dangerous Classes: Bureaubabble and the Beep. Dans B. Gaucher (dir.), *Writing as Resistance: The Journal of Prisoners on Prisons Anthology* (p. 185-199). Toronto, Ontario: CSPI.
- Garland, D. (2003). The rise of risk. Dans R. V. Ericson et A. Doyle (dir.), *Risk and morality* (p. 48-86). Toronto, Ontario: University of Toronto Press.
- Giddens, A. (1999). Risk and responsibility. *The Modern Law Review*, 62(1), 1-10.
- Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*. New York, NY: Simon & Schuster Inc.
- Hacking, I. (2003). Risk and dirt. Dans R. V. Ericson et A. Doyle (dir.), *Risk and morality* (p. 22-47). Toronto, Ontario: University of Toronto Press.
- Hagan, J. et Dinovitzer, R. (1999). Collateral consequences of imprisonment for children, communities, and prisoners. *Crime and Justice*, 26, 121-162.
- Hannah-Moffat, K. (1999). Moral agent or actuarial subject: Risk and Canadian women's imprisonment. *Theoretical Criminology*, 3(1), 71-94.
- Hannah-Moffat, K. (2005). Criminogenic needs and the transformative risk subject: Hybridizations of risk/need in penalty. *Punishment & Society*, 7(1), 29-51.
- Hannem, S. et Leonardi, L. (2014). *Family Victim Research: Needs and Characteristics. Ontario Region*. Kingston, Ontario: Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s.
- Hannem, S. N. (2008). *Marked by association: Stigma, marginalisation, gender and the families of male prisoners in Canada* (Thèse de doctorat). Accessible par ProQuest Dissertations & Theses. (304860898)
- Hannem, S. N. et Sanders, C. B. (2012). Policing "the risky": Technology and surveillance in everyday patrol work. *Canadian Sociological Association*, 49(4), 389-410.
- Hutton, M. (2016). Visiting time: A tale of two prisons. *Probation Journal*, 63(3), 347-361.
- Lee, H., Porter, L. C. et Comfort, M. (2014). Consequences of family member incarceration: Impacts on civic participation and perceptions of the legitimacy and fairness of government. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 651, 44-73.
- Lyon, D. (2001). *Surveillance society: Monitoring everyday life*. Buckingham, Royaume-Uni: Open University Press.
- MacKenzie, K. (2017). *Marks you cannot erase: Exploring the impacts of false positive ion scanner hits on families of Canadian prisoners* (Mémoire de maîtrise, Université Carleton). Repéré à <https://curve.carleton.ca/7ebae3c2-0271>
- McCuaig, E. (2007). *Doing time on the outside: Managing relationships with imprisoned men* (Mémoire de maîtrise inédit). Université d'Ottawa.
- Mothers Offering Mutual Support. (2017). *About us*. Repéré à <http://www.momsottawa.com/about-us/>

- Murray, J., Bijleveld, C. C. J. H., Farrington, D. P. et Loeber, R. (2014). *Effects of parental incarceration on children: Cross-national comparative studies*. Gwynn Oak, MD: United Book Press.
- Mythen, G. (2014). *Understanding the risk society: Crime, security and justice*. Basingstoke, Royaume-Uni: Palgrave Macmillan.
- O'Malley, P. (1999). Consuming risks: Harm minimisation and the government of 'drug users'. Dans R. C. Smandych (dir.), *Governable places: Readings on governmentality and crime control* (p. 191-214). Aldershot: Dartmouth Publishing Company.
- Sampson, R. (2007). *A roadmap to strengthening public safety: Report of the Correctional Service of Canada Review Panel*. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada. Repéré à <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/csc-scc-rvw-pnl/report-rapport/cscrprprt-eng.pdf>
- Schram, T. H. (2006). *Conceptualizing and proposing qualitative research*. North York, Ontario: Pearson Education.
- Service correctionnel du Canada. (2012a). *Use of non-intrusive search tools*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/566-8-1-gl-eng.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2012b). *Commissioner's Directive 566-8-2: Technical requirements for Ion Mobility Spectrometry devices*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/566-8-2-gl-eng.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2015). *Commissioner's Directive 566-8: Searching of staff and visitors*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/566-8-cd-eng.shtml>.
- Service correctionnel du Canada. (2017). *Friends and families of offenders*. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/family/index-eng.shtml>.
- Walklate, S. et Mythen, G. (2014). *Contradictions of terrorism: Security, risk and resilience*. Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.

'The only thing consistent...is the inconsistency': The harmful effects of false positive ion scanner hits on families of Canadian prisoners

ABSTRACT • *This paper explores the experiences of individuals who visit their loved ones in Canadian federal prisons, with a specific focus on the impact of a drug-detection technology called ion scanning, used to screen visitors for drugs. Drawing on data from eight open-ended interviews with individuals who have experienced false positive indications on the ion scanner while attempting to visit loved ones behind bars, I explore the negative impacts of frequent false positives on the lives of prisoners and their families. Although the scanner is presented as objective and bias-free technology, the way it is used is shaped by hidden moral judgments. I focus on two themes that emerged from this study: the kind of interactions that take place between families and prison staff, and the inconsistency and unpredictability of the ion scanner machine. My analysis reveals that the ion scanner is a faulty technology that further stigmatizes, and in effect punishes, the families of prisoners. Looking at the literature on the collateral consequences of incarceration and on risk and surveillance technolo-*

gies, I reflect on how the ion scanner contributes to extending the pains of incarceration to prison visitation.

KEYWORDS • *Ion scanner, collateral consequences of incarceration, families of prisoners, risk technology.*

“La única constancia... es la inconstancia”. Las consecuencias nefastas de los falsos positivos de escáneres de iones afectan a las familias de detenidos canadienses

RESUMEN • *Este estudio trata de la experiencia de personas que visitan a sus familiares en las cárceles federales en Canadá, particularmente de las consecuencias de un aparato de detección de drogas, el escáner de ión, que sirve como etapa de control de los visitantes de los detenidos. A partir de datos recogidos mediante ocho entrevistas no directivas con personas que vivieron una experiencia de falso positivo con el escáner de ión durante visitas en la cárcel, estudio las consecuencias negativas de este tipo de resultado, frecuente en la vida de los detenidos y de sus familias. En efecto, a pesar de ser presentados como instrumentos objetivos y no distorsionados, la forma en la que los escáneres de ión son utilizados está impregnada de juicios morales hacia los individuos que visitan a sus familiares detenidos. Dos temas han surgido: la interacción entre el personal carcelario y las familias de los prisioneros, así como la irregularidad y la imprevisibilidad de los escáneres de ión. Mi análisis muestra que estos últimos son una tecnología en riesgo de cometer errores y que participa en la estigmatización – hasta el castigo – de las familias de los detenidos. A partir de artículos sobre las consecuencias colaterales del encarcelamiento y las tecnologías del riesgo y de la vigilancia, yo desarrollo una reflexión sobre la forma en la que los escáneres de ión participan en el carácter doloroso del encarcelamiento, y hasta lo extiende a las visitas en la cárcel.*

PALABRAS CLAVE • *Escáner de ión, consecuencias colaterales del encarcelamiento, familias de detenidos, tecnología del riesgo.*